



D.2026.02.11.5.13

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Février 2026

5 – GESTION DU PATRIMOINE

5.13 – BATIMENT INFRASTRUCTURE : Marché M2019-0038 conclu avec la société SCHINDLER pour le remplacement des escaliers mécaniques de la ligne B – Lot n°1 – Marché global réalisation et maintenance des escaliers mécaniques – Approbation de l'avenant n° 3

L'an deux mille vingt-six, le onze février, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Tisséo Collectivités, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X (chapitre 7)	X (M. Carles : chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
BRIAND Sacha	X (chapitre 7)	X (M. Jop : chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre		X (Mme Ochoa)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Par délibération D.2020.02.05.8.6 du 5 février 2020, le Comité Syndical a autorisé le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2019-0038 avec la société SCHINDLER pour le remplacement des escaliers mécaniques de la ligne B – Lot n°1 – Marché global de réalisation et maintenance des escaliers mécaniques.

Le présent marché a été conclu dans le cadre d'un groupement de commande constitué entre Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs conformément aux dispositions des articles L2113-6 et suivants du code de la commande publique, Tisséo Collectivités ayant en charge le renouvellement des équipements et Tisséo Voyageurs la maintenance de ces équipements.

Il s'agit d'un marché global associant la maintenance à la réalisation au sens des dispositions de l'article L2171-3 du code de la commande publique. Le marché associe la maintenance des escaliers neufs à la réalisation des travaux de remplacement des équipements afin de remplir des objectifs chiffrés de performance définis notamment en termes de qualité de service. Sont prévus dans le marché des engagements de performance mesurables.

Le marché est décomposé ainsi en deux parties :

- Partie 1 : Réalisation – Travaux installation
- Partie 2 : Maintenance.

Il s'agit d'un marché, à prix mixtes, qui comprend une partie forfaitaire d'un montant de 15 698 360,83 € HT et une partie à bon de commande sans montant maximum dont l'estimation avait été arrêtée à 1 121 559,17 € HT. Le marché a été notifié le 10 mars 2020 pour une durée de 10 ans à compter de l'ordre de service de notification du démarrage de la partie 1.

Un avenant n°1, notifié le 4 janvier 2023, portant le montant forfaitaire du marché à 16 258 651,83 € HT a :

- Pris en compte des modifications et des travaux supplémentaires.
- Rémunéré la plus-value liée à l'exigence de respect de l'esthétique identique aux appareils existants.
- Précisé les conditions des garanties sur les galets de chaînes et de marches.

Un avenant n°2, notifié le 29 juillet 2024, a rendu définitif le prix provisoire pour une prestation supplémentaire de récupération des chaînes de marche sur les appareils intérieurs de la station Saint Michel. Il a porté le montant forfaitaire du marché à 16 275 373,83 € HT.

Des évolutions du marché initial apparaissent nécessaires. De ce fait, il est proposé de procéder à la conclusion d'un avenant n°3 afin de :

- Confirmer le prix nouveau des travaux supplémentaires liés à la fourniture et à la mise en œuvre d'une bâche de protection supplémentaire de la station Jeanne d'Arc.
- Confirmer le prix nouveau des travaux supplémentaires liés à l'équipement des escaliers mécaniques « DOCA » et « RAMBLA » pour leur intégration sur le système de supervision (station Jean Jaurès).

L'ensemble des éléments visés supra ne modifie ni le délai d'exécution, ni la durée du marché.

Ces modifications induisent une augmentation de 65 085,93€HT du montant forfaitaire du marché portant celui-ci à 16 340 459,76€HT. Au regard du montant forfaitaire initial du marché de 15 698 360,83 € HT, les montants cumulés des avenants 1, 2 et 3 représentent une augmentation totale de 4,09%.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n°3 au marché M2019-0038 avec la société SCHINDLER, d'en autoriser la signature et d'approuver la dépense correspondante.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°3 au marché M2019-0038 à conclure avec la société SCHINDLER pour un montant de 65 085,93€HT tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense sera inscrite aux budgets 2026 et suivants.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant et la dépense correspondante.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de la légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES